



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1^{er} juillet 2021

Délibération n° 21C/06/05

Date de convocation :	Nombre de conseillers	
25 juin 2021	Statutaires : 77 En exercice : 77	Présents : 51
Date de publication :		Pouvoirs : 9
06 juillet 2021		Votants : 60

Objet : Convention avec la société SUEZ concernant la facturation de l'assainissement de la commune de Ravenel.

L'an deux mil vingt et un, le premier juillet, le conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de Lieuvillers, sous la présidence de Frans DESMEDT.

Etaient présents : M. BALTZ Jean-Paul, MME BARTHE Isabelle, M. BOURGETEAU Pascal, MMES BOURGOIN Martine, BRUNET Laurette, M. CARRE Christophe, MME CENSIER Christine, M. COULON Olivier, MME DA SILVA Isabelle, M. DE BEULE Olivier, MM DENEUFBOURG Xavier, DESMEDT Frans, MME DESMEDT Yveline, MME DOLLEZ Colette, MM DUBOUIL Bernard, DUPONT Didier, MMES DUPONT Stéphanie, ERCOLANO Magali, M. FARCE Philippe, MMES FLANDRIN Joséane, MM FLOUR Denis, GAIGNON Christophe, GESBERT Laurent, GOURDOU Jean-Pierre, GREVIN Régis, MM HENNON Jean-Louis, HOEDT Jean-Michel, MME LACOMBE Isabelle, MM LEDENT Didier, LEFEBVRE Philippe, LEFEBVRE Jean-Charles, MM MATTE Xavier, MMES MOKRI Djamila, MORLIGHEM Monique, MM NAVARRO Julien, NEGI Michaël, PAUCELLIER Hervé, PETIT Jean-Luc, POINSARD Cédric, RENAUX André, SAINTE-BEUVE Nicolas, M. SOETAERT Francis, MME SOUDET Sylvie, MM THEOPHILE Pascal, VALOIS Eric, MME VASSEUR Lydie, M. VAUCHELLE Patrick, MMES VERLEYE Eliane, MM WAFFELAERT Eric, WELLCAN Pierre, WINDERICKX Jean-Luc.

Soit 51 conseillers, formant la majorité des membres en exercice à l'ouverture de ce point.

Etaient absents : M. BIZET Régis, MME BONNET Catherine, MM BOURGEOIS Jérôme, CANDELOT Bertrand, CONVERS Patrick, DEWAELE Bernard, DOISY Hubert, FERNANDES Guylaine, FONTAINE Patrice, FOURNIER Alain, GONTARCZYK Guy, MME GRIGNON-PONCE Véronique, HAMOT Bertrand, MATRON Matthias, MICHEL Thierry, VERMEULEN Christèle, WARME Philippe.

Ont donné procuration :

M. BONNEMENT Julien (Léglantiers) à M. NEGI Michaël (Lieuwillers) ;
MME BOULAS-DRETZ Sandrine (Airion) à M. COULON Olivier (Fournival) ;
MME DELAMARRE Béatrice (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DUBOUIL Bernard (Saint-Just-en-Chaussée) ;
M. FOVIAUX Pascal (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DUBOUIL Bernard (Saint-Just-en-Chaussée) ;
M. LEBRUN Alain (Saint-Martin aux Bois) à M. FLOUR Denis (Maignelay-Montigny) ;
M. LEFEVRE François (Le Plessier sur St Just) à M. DESMEDT Frans (Saint-Just-en-Chaussée) ;
MME LEQUEN Astride (Avrechy) à M. LEFEVRE Jean-Charles (Avrechy) ;
M. MERLIN Bernard (Ravenel) à MME LACOMBE Isabelle (Ravenel) ;
MME VAN DE WEGHE Elisabeth (Angivillers) à M. NEGI Michaël (Lieuwillers) ;

Ont été élus secrétaires de séance : MM GIGNON Christophe et GOURDOU Jean-Pierre

Le président Frans DESMEDT demande au vice-président Olivier DE BEULE de présenter ce point.

Depuis le 1^{er} mai 2021 la régie de la communauté de communes du Plateau Picard a repris la gestion du service de l'eau de la commune de Ravenel en son sein. A ce titre elle gère désormais le recouvrement de la facture d'eau aux usagers.

Afin de satisfaire au contrat de délégation de service public assainissement de Ravenel confié à la société SUEZ, qui prévoit le recouvrement des redevances et taxes d'assainissement collectif par le service en charge de la facturation de la part eau, il est nécessaire signer entre la société SUEZ et la communauté de communes une convention *ad hoc* fixant les relations et les modalités de gestion entre les deux parties.

Cette prise en charge se fait moyennant le versement par ladite société à la communauté de communes d'une compensation financière fixée à 3 € par facture émise.

Le Conseil,

Vu les compétences de la communauté de communes en matière d'eau et assainissement ;
Vu la gestion de la facturation pour la commune de Ravenel réalisée en régie ;
Vu le projet de convention de facturation entre la communauté de communes du Plateau Picard et la société SUEZ pour le recouvrement des redevances et taxes d'assainissement à Ravenel tel qu'annexé à la présente délibération ;

Considérant que la société SUEZ est titulaire du contrat de délégation de service public pour la gestion du service d'assainissement à Ravenel ;

Considérant qu'il y a un intérêt pour les usagers des services d'eau et d'assainissement de la commune de Ravenel de regrouper sur une même facture les parts eau et assainissement ;

Sur proposition du président, après en avoir délibéré ;

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le principe d'une convention de facturation entre la communauté de communes du Plateau Picard et la société SUEZ pour le recouvrement des redevances et taxes d'assainissement pour la commune de Ravenel ;

AUTORISE le président à signer ladite convention, telle qu'elle est annexée à la présente délibération, avec la société SUEZ ainsi que tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président



Frans DESMEDT

Acte publié ou notifié le 06 juillet 2021